



DEPARTEMENT DE L'AUBE
Communauté de Communes de Vendevre-Soulaines
Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI)

Approuvé par le conseil de communauté le 13 février 2020

Information : droit de préemption urbain instauré sur les zones U et AU (délibération du 13 février 2020)



LEGENDE :

Lignes communales	Servitudes de lignes électriques Lignes de haute tension (au moins 20 kV)	Zones à destination humaine par diagnostic Niveau urbain	Emplacements réservés
Zones de RUA AU, AU 1, AU 2, zones de transit	Servitudes U1 - périmètre de captage Lignes de haute tension (au moins 20 kV)	Zones bordées d'eau lot sur l'eau Lignes de haute tension (au moins 20 kV)	Éléments remarquables à préserver Lignes de haute tension (au moins 20 kV)
Secteur compris dans un OAP	Périmètre de réciprocité agricole Lignes de haute tension (au moins 20 kV)	PPI RUA Amont (L147/2019) Lignes de haute tension (au moins 20 kV)	Zones d'habitat Lignes de haute tension (au moins 20 kV)
Espaces Bâtis Classés (EBC) Lignes de haute tension (au moins 20 kV)	Bâtiments agricoles protégés dans l'angle d'un chemin Lignes de haute tension (au moins 20 kV)	PPI RUA Aval (L147/2019) Lignes de haute tension (au moins 20 kV)	Zones de vigilance Lignes de haute tension (au moins 20 kV)

POUR PLUS DE PRÉCISIONS SUR LA ZONE A, IL CONVIENT DE SE RÉFÉRER AU RÈGLEMENT D'URBANISME

La zone A couvre une zone de production agricole ou d'élevage qui convient de préserver des lieux urbains.
 La zone UA couvre une zone destinée à l'habitat individuel et collectif.
 La zone NJ couvre une zone destinée à l'habitat individuel et collectif.
 La zone 2AU couvre une zone destinée à l'habitat individuel et collectif.
 La zone N couvre une zone destinée à l'habitat individuel et collectif.
 La zone UY couvre une zone destinée à l'habitat individuel et collectif.
 La zone NR couvre une zone destinée à l'habitat individuel et collectif.
 La zone UE couvre une zone destinée à l'habitat individuel et collectif.

0 50

metres

Scale: 1:1 000

